Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/6168

24.11.2026

DÉCISION DU CONSEIL

du 19 novembre 2026

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour le Portugal

(C/2026/6168)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) nº 1365/75 du Conseil [1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ricardo BERNARDES.

(3) Le gouvernement portugais a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Rui ABREU est nommé suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Ricardo BERNARDES pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 novembre 2026.

Par le Conseil

La présidente

H. NAUGHTON

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 74, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/127/oj.

[2] Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 23).